

LETTRE DU MAIRE

Avril 2009 - N°16



EDITO



Comme vous le savez, fidèles à nos engagements, nous sommes toujours à votre écoute, désireux de bien faire pour l'évolution harmonieuse et intelligente de notre commune.

Les choses ne sont pas aisées, la législation, les contraintes budgétaires et autres

désagréments nous obligent à modifier parfois nos désirs d'actions. Mais nous continuons et poursuivons le programme pour lequel nous avons été élus.

L'opposition, par son petit journal essaie de semer la discorde. Leurs informations sont manipulatrices et erronées. Nous ne leur prêterons aucune valeur d'information et ne rentrerons pas dans ces polémiques stériles et avilissantes pour ceux qui seraient susceptibles de les cautionner.

Nous ne travaillerons qu'avec les personnes désireuses de construire dans un esprit de bonne volonté. La main tendue nous l'avons toujours pratiqué, mais n'avons pas été, avec certains, payés en retour.

Vous nous avez fait confiance, et nous vous avons prouvé que nous ne vous avons jamais trahi. Notre conseil élu à une large majorité, sous ma responsabilité est souverain dans les décisions à prendre et pour organiser réunions publiques et concertations. Nul ne peut se substituer à lui, c'est une règle de la démocratie.

Chers Juvignacois, je tiens à vous renouveler notre attachement à notre terre juvignacoise, nous saurons lui préparer un avenir meilleur, placé sous de bons auspices, pour notre jeunesse, l'embellissement de notre environnement et un agréable confort de vie.

Votre lieu dévouée

Danièle Antoine Santonja

Maire de Juvignac,

Vice-présidente de Montpellier Agglomération,

Chevalier de la Légion d'Honneur

AGENDA

AVRIL 2009

■ Du 1^{er} au 15 avril CONCOURS

de dessins et de poésies

> (Bibliothèque)

Remise des prix fin juin

■ Samedi 18 avril COMÉDIE MUSICALE

« La Source de Joie »

de Marguerite TARRAL

> Salle de Courpouyran à 20h30

Entrée 5 € reversés entièrement

à l'association de lutte contre la mucoviscidose

■ Dimanche 19 avril

HOLE IN WINE :

compétition de golf

autour de dégustation

de grands vins de l'Hérault.

> Golf de Fontcaude de 10h à 18h

Inscription : Office du Tourisme

et des Festivités - 04 99 77 13 80

■ Mardi 21 avril

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

> Hôtel de ville à 18h

■ Du 20 au 26 avril

EXPOSITION DE PEINTURE

par André LABORDE

Vernissage mercredi 22 avril à

18h30 > Hôtel de ville

■ Samedi 25 avril

CONFÉRENCE

de Pierre Grouix

« Une jeunesse marocaine ou la recherche de l'identité »

Salle Jean-Louis Herrault à 18h

■ Samedi 25 avril

SPECTACLE par

les élèves de l'Atelier Théâtre

> Salle de Courpouyran à 18h

■ Dimanche 26 avril

THÉ DANSANT

organisé par l'APCJ

> Salle de Courpouyran à 15h

■ Dimanche 26 avril

STREET GOLF (Golf Urbain)

Première compétition régionale.

Parcours ludique de l'hôtel

de ville au golf de Fontcaude .

De 10h à 18h

Inscription : 5 €

O.T.F : 04 99 77 13 80

info@ot-juvignac.com

■ Samedi 2/dimanche 3 mai

CONCERTS

de l'ensemble

vocal adulte de l'école de musique

> Salle de Courpouyran

■ Mardi 5 mai

CONFÉRENCE-DÉBAT

de Georges Roques

« Les paradoxes

du Languedoc Roussillon »

> Hôtel de ville - Salle des

mariages à 20h

■ Samedi 9 mai

CONCERT

de l'ensemble de

clarinettes de Béziers dirigé par

Andrei Freidine, Professeur à

l'école de musique de Juvignac

> Salle de Courpouyran.

■ Samedi 9 mai

JOURNÉE de l'Europe 10h

INAUGURATION

Rond-point Jean Monnet

> Fontcaude

DES MESURES CONCRÈTES ET RÉFLÉCHIES



A l'heure où la France est frappée de plein fouet par la tempête économique, où la crise financière pèse lourdement sur le budget des collectivités, où certaines rumeurs estiment que rien n'est plus urgent que d'augmenter les impôts, la commune de Juvignac, qui n'échappe hélas pas à la crise tente, avec lucidité et volontarisme, de mettre en place des mesures concrètes qui devraient contribuer au redémarrage économique, à la préservation du pouvoir d'achat, et permettre la poursuite des projets d'infrastructure essentiels à son développement.

Bien sur nous pourrions vous dire que :

- les aides de l'Etat sont en forte baisse,
- le nouveau mode de calcul de la population imposée par l'INSEE, décrié depuis longtemps, à des effets négatifs sur nos dotations - 12% (- 120 000 €).
- que le retard pris, à la suite du refus du PLU, pénalise fortement nos finances, et ce pour plusieurs années (plus de 250 000 € en 2008)
- la crise économique et de l'immobilier est pour nous catastrophique (au moins 200 000 € de rentrée fiscales non réalisées)

Nous pourrions ainsi justifier d'une forte hausse de la fiscalité locale, d'autant que nos taux d'imposition sont inchangés depuis 10 ans.

Dans ce contexte économique grave, il n'est pas question pour nous :

- de ralentir nos investissements indispensables aux entreprises et à l'emploi
- de faire des « coupes sombres » dans l'offre de services offerts à la population

Nous souhaitons, à notre modeste niveau, contribuer au redémarrage de l'économie, tout en préservant votre pouvoir d'achat.

Nous avons donc choisi, plutôt que d'imposer, à l'image d'autres collectivités, une forte hausse de l'ordre de 8 à 10 %, de « tailler » de façon drastique, dans nos dépenses de fonctionnement, et de moduler l'évolution des taux d'imposition

Cela se traduira :

- par une augmentation du Foncier Bâti qui passera de 24.90 % à 29.50 %
- une diminution du Foncier Non Bâti qui passera de 109.49 % à 100.62 %
- et une baisse sensible de la taxe d'habitation qui passera de 18.06 % à 16.6 %

La fiscalité se traduira, pour 85 % de la population juvignacoise, propriétaire-occupant de son habitation, par une augmentation de 5% des impôts locaux.

A travers ces mesures, qui se veulent réfléchies, nous engageons notre responsabilité morale, tant nous avons à cœur de partager vos préoccupations et d'aplanir vos difficultés, tout en améliorant votre cadre de vie.

Quel galimatias fait par l'opposition dans sa dernière lettre :

■ On y apprend que le retrait du PLU a eu pour conséquence le retard pris dans la réalisation des Thermes, alors que {...} le permis est accordé depuis un an. Peut être n'ont-ils pas entendu parler de la crise économique et bancaire

■ Que le retrait du P.L.U générera un manque de recettes plus que conséquentes pour la commune, comment le compenser ?

■ Que nous refusons de « travailler ensemble pour le bien commun ». Mais n'est ce pas ce que nous faisons déjà avec le groupe de concertation sur le PLU, n'est ce pas ce que nous faisons déjà avec l'association Juvignac Urbanisme, Environnement. Par contre, est-il normal qu'au cours d'une réunion des adhérents de celle-ci, réunion à laquelle la municipalité n'était pas conviée, M. Février

ait pu se lancer dans une diatribe contre la municipalité. Qui parle de transparence !.

■ Que nous volons au secours des nantis, alors que nous réduisons simplement les coûts d'acquisition des commerces pour les commerçants {...} il est vrai que les commerçants font partie des nantis

■ Que je cite « souriez vous serez photographié » alors que si la Municipalité a accepté de délivrer les nouveaux passeports biométriques pour faciliter le quotidien des juvignacois, elle a refusé de réaliser les dites photographies pour ne pas nuire aux commerçants, qui {...} c'est vrai sont des nantis

■ Que le nouveau projet de PLU est identique à l'ancien. Mieux vaut en rire, une prochaine information municipale SERIEUSE et REALISTE vous le montrera

■ L'Office de Tourisme et des Festivités. Après les salaires de nabab des deux employés, nous voici à l'intermède politique de son directeur. Il est vrai que notre opposition, n'ayant rien à proposer, gesticule tous azimuts et s'élève en donneur de leçons.

■ La dette communale {...} Rigueur en fonctionnement, et mesures de relance à l'égard des investissements. Tout ceci est prôné par l'Etat, JUVIGNAC comme toutes les autres collectivités s'y attellent. Notre spécificité nous ne voulons pas alourdir de façon trop conséquente les impôts {...} Nous devons donc emprunter {...} Bien sur nous pourrions, comme le suggère l'opposition, rester les bras croisés, à ne rien faire et attendre...

CONSEIL MUNICIPAL

LES DÉLIBÉRATIONS

6 Avril 2009

Modification du tableau des effectifs

Le conseil décide d'ouvrir :

- un poste d'adjoint spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet 7h30
- un poste d'adjoint technique principal 1ère classe.

MEDIATHEQUE : CHANGEMENT de NOM

Afin de favoriser dans l'avenir le transfert à l'agglomération de la médiathèque, le CM décide de la rebaptiser : Médiathèque Théodore MONOD.

Giratoire de Fontcaude

Dénomination

L'Office de Tourisme et des festivités de Juvignac organise le 9 mai prochain la journée de l'Europe avec :

- Exposition retraçant les étapes majeures de la construction européenne
 - Conférence - débat sur la création et la construction de l'Europe
- La commune s'associe à cette journée en donnant au giratoire de FONTCAUDE le nom de Jean Monnet.

Convention de gestion avec l'office de tourisme et des festivités

Modification

Le CM modifie l'article 6 de la convention sus-désignée comme suit :

L'O.T.F.J assurera, en outre, pour la commune les manifestations suivantes :

- Les expositions et vernissages qui se déroulent hors de l'Hôtel de ville
- Les concerts de Radio-France
- Les spectacles de danse
- La Journée des associations
- Les fêtes traditionnelles de Juvignac (Nuit du Jazz)
- Le marché de Noël

- La fête votive
- Le Salon du modélisme
- Le salon de l'art de vivre
- L'organisation de toute manifestation tendant à contribuer à l'animation de Juvignac
- Exposition retraçant les étapes majeures de la construction européenne
- Conférence - débat sur la création et la construction de l'Europe.

Office de Tourisme et des Festivités de Juvignac - demande de classement

Dans le cadre de notre demande de classement en station hydrominérale, le CM sollicite de M. Le Préfet le classement de l'Office de Tourisme et des Festivités de Juvignac.

Taux d'imposition 2009

Le nouveau mode de calcul de la population aura eu pour effet la diminution de notre dotation globale de fonctionnement de 25.13% ramenée pour 2009 à 12.57 % par application de l'article L 2234.2 du Code Général des Collectivités locales.

Dans ces conditions une variation modulée des taux d'imposition doit être envisagée.

Les taux retenus par le Conseil sont :

Taxe d'Habitation	16.60 %
Foncier Bâti	29.50 %
Foncier Non Bâti	100.62 %

Commune – décision modificative n°1

La loi n°99 - 1126 du 28 décembre 1999 a rendu possible la reprise des résultats par anticipation (article L 2311-5, alinéa 4).

Le CM adopte les modifications de crédits reprises ci-dessous qui peuvent se résumer ainsi :

Sections de fonctionnement : 243 255 €

Section d'investissement : 1 224 393 €

RECUPERATION d'EAU de PLUIE

Aide Communale

Le Conseil municipal fixe comme suit les modalités de versement de l'aide communale pour l'acquisition par les particuliers de récupérateur d'eau de pluie.

- Une seule aide par foyer dans une période de cinq ans.
- 50% du montant H.T. de la fourniture de la ou des cuve(s), plafonnée à 600 € H.T., dans le cadre d'une enveloppe annuelle fixée à 10 000 € pour 2009.
- Sur demande acceptée préalablement, par écrit, et ensuite sur présentation d'une facture acquittée.

Aliénation de bâtiments communaux

Afin de réaliser autour de la maison de retraite un « pôle gérontologique », le CM décide de céder à la Cyprière les locaux de la crèche actuelle, dès le déménagement de cette dernière à Courpouyran, moyennant la somme de 300 000 €.

Revision simplifiée du plan d'occupation des sols

Projet Secteur MARCO POLO

Le CM décide de mettre en œuvre, pour le secteur de Marco-Polo, une procédure de révision simplifiée du P.O.S, et d'en définir les modalités de concertation.

Autorisations d'urbanisme instruction technique

Le conseil municipal décide de déléguer, par voie de convention, l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à Montpellier.



A propos de

la circulation automobile de Juvignac.

■ Bonne volonté et empirisme ne suffisent pas. Tout le monde sait que les comptages manuels effectués aux heures de pointe (méthodologie utilisée) ont une marge d'erreur de l'ordre de 10 %. Et à ces niveaux de trafic, 10% c'est beaucoup....

L'association JUE ne tient pas compte des contraintes « physiques » ainsi le carrefour à feux Lodève / Lavérune, de par son phasage, limite le débit sur le pont à 1500 véh/h, soit moins que les 1620 véh/h (27 véh/min) annoncés par l'association.

Si le constat dressé semble qualitativement correspondre à notre vision du terrain (malgré une discussion sur les chiffres), nous sommes en désaccord total avec leurs conclusions, qui poussent à augmenter les capacités routières.

Des premières conclusions que l'on peut tirer de l'étude, menée actuellement par un cabinet spécialisé, mandaté par la commune, des réflexions menées dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain, nous pouvons affirmer que :

■ **L'arrivée de la ligne 3 va offrir aux Juvignacois une offre performante** en transports collectifs, ce qui aura pour conséquence une réduction de la part de la voiture;

■ **L'arrivée du tramway permettra également de redynamiser :**

- les lignes TaM qui desservent Fontcaude et St Georges, avec un rabattement sur le tram aux pôles d'échanges. Certes ces lignes rejoignaient déjà le tram (ligne 1), mais le trajet vers le centre-ville sera plus court avec la ligne 3

- l'expérience montre que lorsque l'offre de Transport en commun est performante, la part des modes doux progresse fortement au détriment de la voiture ;

En conclusion, nous dirons si le diagnostic peut être partagé, les solutions ne le sont pas : ce n'est pas une surenchère de capacités routières dans Juvignac qui règlera le problème (plus on créera de la voirie, plus on aura de trafic, avec des reports depuis la déviation), mais une action forte pour :

- Rendre les TC plus attractifs et performants (tram, lignes de bus),
- Sortir de Juvignac le trafic qui n'a rien à y faire (contournement Sud, LIEN, LICOM),



Design © XCLX 2007



CONTACT

Retrouvez l'ensemble des délibérations sur le site Internet de la ville www.ville-juvignac.fr

Hôtel de Ville :

997, allées de l'Europe - 04 67 10 42 42 - www.ville-juvignac.fr